

Ecoquartier La Pépinière
VILLEPINTE
Mars 2019 - Ind. 04

FICHE LOT G1



grandparis
aménagement

Benjamin Fleury : architecte urbaniste
Sébastien Sosson : paysagiste
URBATEC : Bureau d'étude VRD
CAP TERRE : bureau d'études environnement



Le plan masse indicatif illustre la façon dont l'étude de la capacité constructive de chaque lot a été estimée, il ne représente pas une règle d'implantation.

Echelle 1/4000e



		LOT	PROMOTEUR	ARCHITECTE	AVANCEMENT	SURFACE TERRAIN	PROGRAMME
Programme ZAC	Phase I	A	NEXITY	ARQUITECTURA	Esquisse en cours	3335 m ² T	Résidence de personnes âgées + Commerces / Services
		C	BOUYGUES immobilier	BOURLIS	En construction	3 892 m ² T	Logements collectifs accession libre + Commerces / Services
		E	COFFIM	FOURNET	En construction	5 028 m ² T	Logements collectifs accession libre
		H	GOTHAM	REICHEN ROBERT	Pré PC en cours	7 235 m ² T	Logements collectifs accession libre + Commerces / Services
		J1	IBF	CUSSAC	PC Purgé	4 921 m ² T	Logements collectifs locatif social + Logements intermédiaires accession sociale
	L	NEXITY	STUDIO 105	En construction	4 312 m ² T	Logements collectifs accession libre	
	GS	Ville de Villepinte	ER Architectes	En construction	5 051 m ² T	12 classes	
	Phase II	B	Consultation	-	Réceptivité urba	2 725 m ² T	Logements collectifs locatif social
		F	PICHET	ANMA	Esquisse en cours	2 765 m ² T	Logements collectifs accession libre
		G1	Consultation	-	Réceptivité urba	2652 m ² T	Logements intermédiaires accession sociale
G2		Consultation	-	Réceptivité urba	2451 m ² T	Logements collectifs accession libre + Commerces / Services	
J2	BOUYGUES immobilier	BOCABELLE	Esquisse en cours	4 628 m ² T	Logements collectifs accession libre		
Programme Potentiel	-	J3/J4	-	-	Esquisse en cours	3 049 m ² T	Logements collectifs accession libre

SITUATION DU LOT DANS LA ZAC

PRÉCONISATIONS DU LOT :

En limites Ouest du lot, il est souhaité une implantation des bâtiments à l'alignement. Cela permettra à la fois de contribuer à la constitution du caractère vivant le long du mail végétal, en cohérence avec les lots A et G2.

L'alignement peut être respecté uniquement en RDC.

Le gabarit maximum prévu au PLU sur la parcelle est de R+4+attique. Le gabarit maximum sera appliqué à l'alignement de la voie, tandis qu'une volume plus bas (R+2) est souhaité en cœur d'îlot.

Cependant le projet architectural peut organiser des modulations de la ligne de ciel

Des jeux de volumes doivent être mis en œuvre pour découper l'ensemble du programme.

En limites Nord, Est, et Sud du lot un retrait respectant la règle $L=H/2$ permettra d'éviter la création de pignons aveugles tout en animant les façades de par le positionnement de baies principales. L'implantation du bâtiment doit permettre de ménager une percée visuelle Est-Ouest depuis la rue vers le bosquet d'arbre protégé, et de multiplier les vues sur les cœurs d'îlot.

CONTEXTE DU LOT

Le lot G1 est situé dans la phase 2 de la ZAC de la Pépinière.

Le lot G représente environ **2652 m²**

Il est défini :

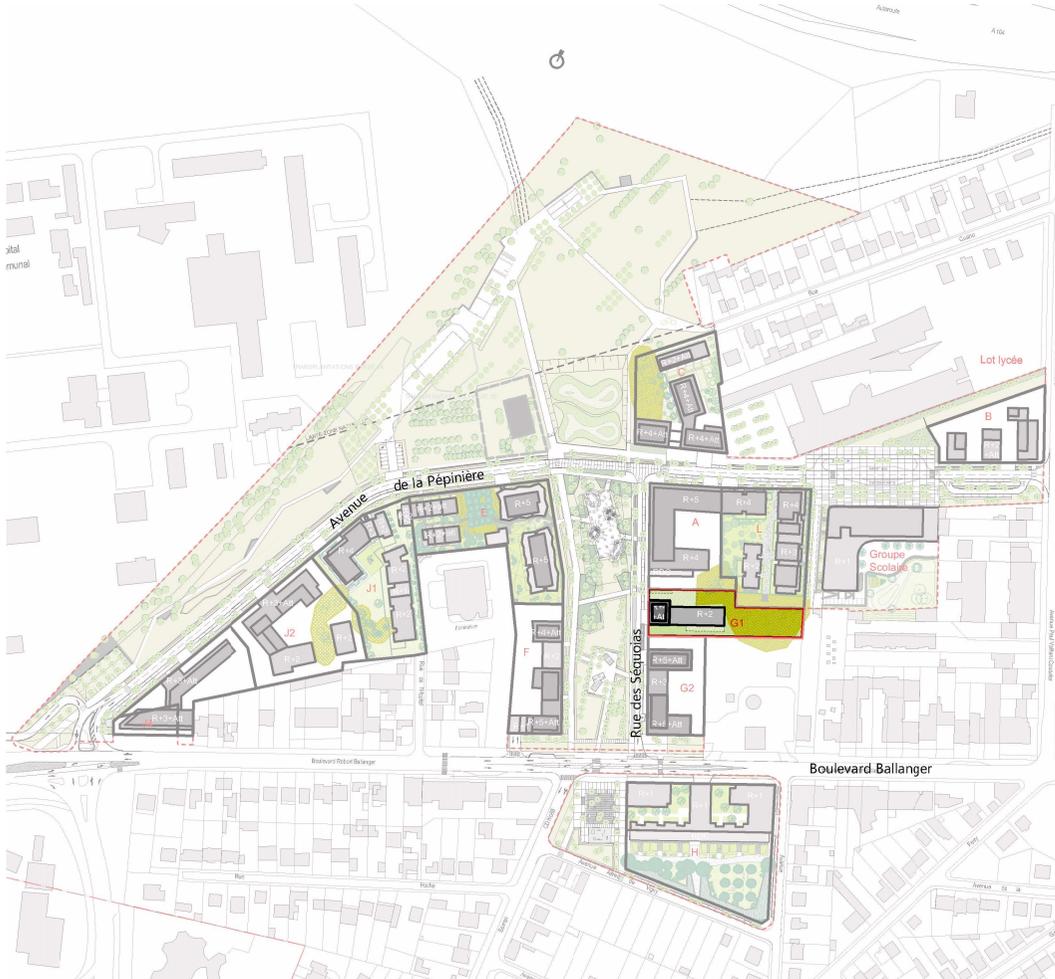
- Au Nord il est en limite du lot A qui accueillera une résidence pour personnes âgées, et du lot L qui accueillera du logement collectif et du logement intermédiaire.
- À l'Est il est en limite d'un lot privé.
- A l'Ouest, il longe la nouvelle rue des Séquoias de raccordement au boulevard Ballanger et longe le mail paysager.
- Au Sud il est en limite du lot G2, qui accueillera du logement collectif en accession, et en limite d'une station service entourée d'un mur d'enceinte de 3,5m de haut. La station service générant des activités à toute heure, il est demandé aux concepteurs du lot une attention particulière concernant les **mesures acoustiques** à prendre afin d'assurer le confort des logements.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

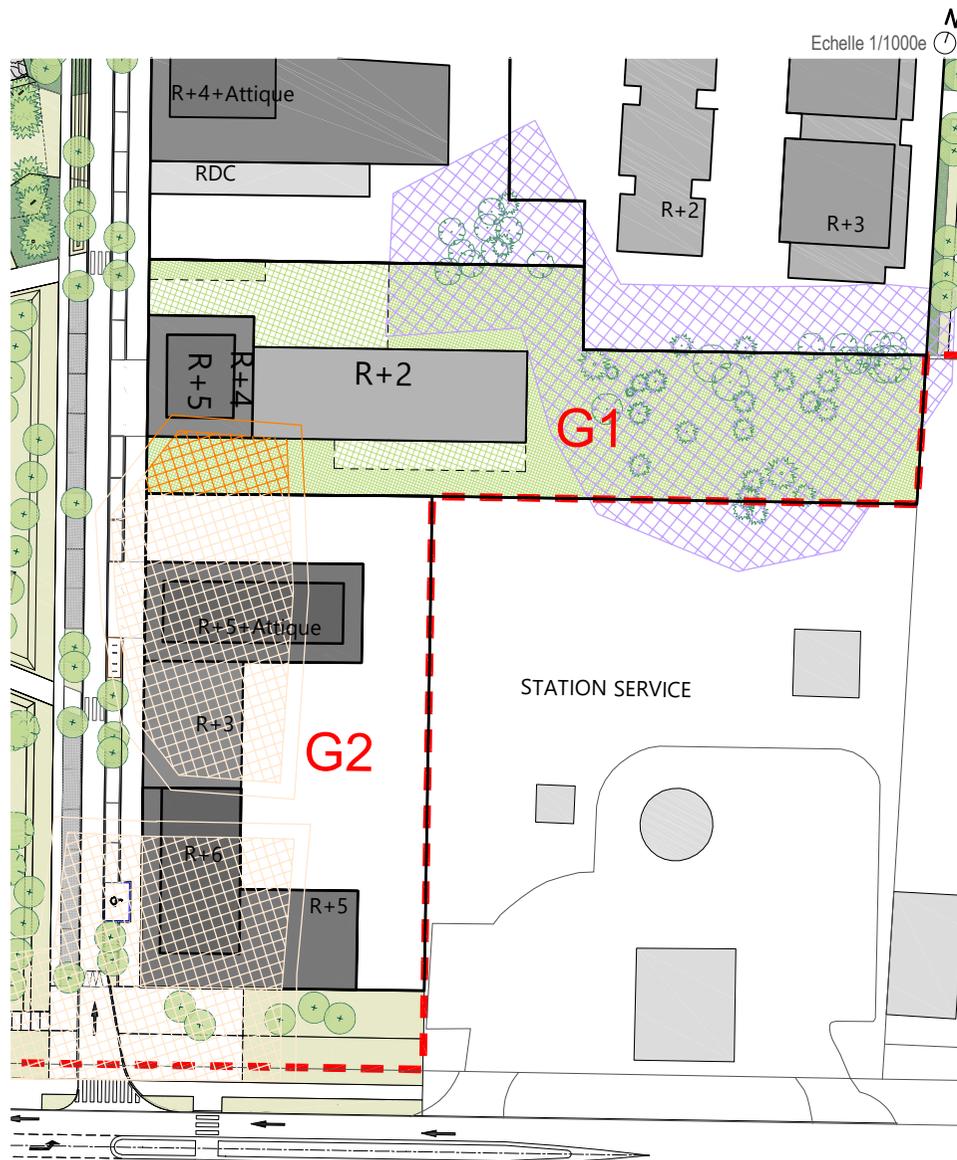
Le lot G1 est destiné à accueillir un programme de logements en accession sociale.

Surface plancher accession sociale : 2000 m²

36 logements maximum



Le plan masse indicatif illustre la façon dont l'étude de la capacité constructive de chaque lot a été estimée, il ne représente pas une règle d'implantation.



Le plan masse indicatif illustre la façon dont l'étude de la capacité constructive de chaque lot a été estimée, il ne représente pas une règle d'implantation.



Périmètre de protection des arbres existants



Emprises de renouée à traiter :

La parcelle comporte des emprises de renouée du Japon, espèce invasive, repérées sur le schéma ci-contre. Les terres contaminées seront enfouies sur site, sous le bâtiment ; une nappe de confinement anti-renouée sera mise en place sur et autour des terres. Les sols seront protégés des terres stockées

et les engins systématiquement nettoyés sur site avant de procéder à d'autres travaux.

Toute autre méthodologie d'enfouissement proposée par le preneur sera soumise à validation de la maîtrise d'oeuvre.

STATIONNEMENT

Le stationnement des logements sera réalisé en sous-sol, essentiellement sous-les volumes bâtis, et hors des emprises de protection des arbres existants.

ACCÈS PIÉTONS

Les accès aux halls des deux bâtiments s'effectueront depuis la rue des Séquoias.

ACCÈS VOITURES

L'accès au parking souterrain s'effectuera depuis la rue des Séquoias, dans le volume bâti. Le schéma d'aménagement des espaces publics indique un emplacement pour l'accès automobiles. Les concepteurs des projets architecturaux devront se rapprocher des concepteurs du projet urbain pour demander la validation d'une modification de l'accès voiture.

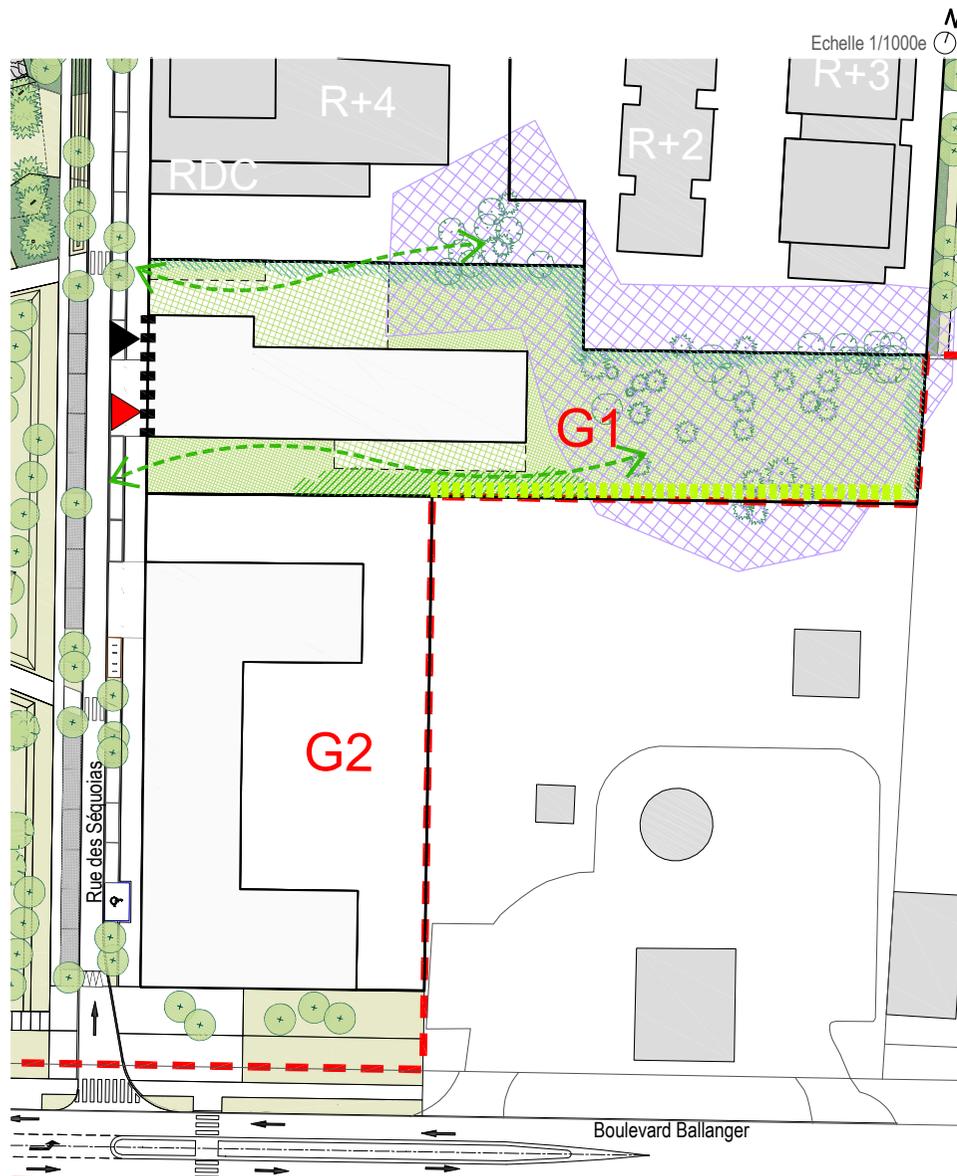
TOITURE

La gestion des toitures devra faire l'objet d'une attention particulière afin d'être la plus qualitative possible. Ainsi, les éventuelles toitures terrasses visibles depuis les niveaux supérieurs devront être végétalisées densément. La mixité de mode de toitures (toitures terrasses et toitures en pente) est encouragée.

JARDIN

Des plantations en limite Sud seront réalisées, avec une lisière constituée de bosquets et d'arbres hautes tiges marcescents permettant de filtrer les vues donnant sur la station service. Contre le mur d'enceinte de la station service, d'une hauteur de 3,5m, des aménagements permettant une végétalisation grimpante de la limite sont prescrits, de type câbles ou treillis. Une conception paysagère favorisant une végétation et un entretien favorable à la biodiversité sont attendus.

La parcelle comprend des bosquets d'arbres à protéger compte tenu de leur qualité. Les aires de protection inscrites dans le schéma ci-joint doivent donc être respectées, rester en pleine terre, sans remblais / déblais, et libre de toute construction (y compris massifs de clôtures). Le projet architectural tiendra par ailleurs compte de la proximité au bosquet d'arbres existants en partie sud du lot pour permettre une conservation optimale de ces derniers.



PROGRAMMATION DU LOT

LOT G1

Surface cessible : 2652 m²

Constructibilité prévue, logements collectifs en accession sociale : 2000 m² SDP.
36 logements maximum

- | | | | |
|---|-------------------------|---|--|
|  | Accès voitures souhaité |  | Haies libres |
|  | Accès piétons souhaité |  | Espaces plantés dont bosquets d'arbres de haute tige |
|  | Alignement |  | Câble ou treillis pour végétalisation grimpante |
|  | Percées visuelles |  | Périmètre de protection des arbres existants |

PROGRAMMATION DU LOT

Le programme du Lot G1 est prévu en logement en accession sociale.

LOT G1	Surface cessibles	Surface plancher RDC	Etage 1	Etage 2	Etage 3	Etage 4	attique
R+4+att	2 652 m ²	524 m ²	524 m ²	524 m ²	177 m ²	177 m ²	76 m ²
Total Accession sociale	2 000 m ²						
Nombre de Lgts (Moyenne 56 m ²)	36 (maximum)						

